

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 405

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Carbonnel et M. Fayssat

à l'amendement n° 97 de M. Bernhardt

APRÈS L'ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« incluant une présentation détaillée des orientations stratégiques, des investissements réalisés et de la trajectoire financière de la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement renforce les exigences de transparence attachées au rapport annuel, en précisant le contenu minimal devant être communiqué au Parlement.